

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE DU 22 DECEMBRE 2020**

**Date de convocation** : 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 22 décembre 2020 à dix-huit heures trente ; le conseil municipal de Chaussoy Epagny Hainneville s'est réuni sous la présidence de Monsieur Denis OPSOMER, maire.

**Etaient présents** :

Mmes : CARLE Isabelle, DELARUE Dorothée, ELOY Angélique, LAMANE Michèle, LELONG Marie-Line, MACRET Virginie

MM. : OPSOMER Denis, de CAFFARELLI Christian, GAMBET Clément, LEJEUNE Jean-Claude, MERCIER Sylvain

**Secrétaire de séance** : Mme MACRET Virginie

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal
- Investissements 2021-Plan de financement
- Questions et informations diverses

Monsieur le Maire souhaite ajouter un sujet à l'ordre du jour : Un arbre, Un enfant et Sapin de Noël 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour.

#### **I. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal**

Le compte-rendu de la précédente réunion de conseil est approuvé à l'unanimité.

#### **II. Investissements 2021-Plan de financement**

Les travaux prévus en 2021 concernent :

1/ Les logements communaux :

- La rénovation thermique du logement situé 25 rue d'Ailly et le remplacement de la baignoire par une douche
- La rénovation thermique du logement situé 8 rue du château

Pour un montant total de 15 705.38€ HT/16 672.20€ TTC

2/ L'école :

- Les fenêtres
- Le portier vidéo

Pour un montant total de 2 591€ HT/3 109.20€ TTC

3/ L'accessibilité PMR :

- chiffrage des travaux par un architecte pour un montant de 2 100€ HT/2520€ TTC

4/ Le numérique :

- Equipement scolaire TBI pour un montant de 3 677.10€ HT/4 412.52€ TTC

5/ Défibrillateurs :

- L'acquisition de 3 défibrillateurs pour un montant de 3 500€ HT/ 4 200€ TTC (il est à noter que l'équipement des ERP en défibrillateurs sera obligatoire pour les Collectivités en 2021)

**Soit un total des investissements 2021 de 27 573.48€ HT/30 913.92€ TTC**

Les travaux du logement de l'ancien presbytère et de l'église feront l'objet d'étude plus approfondies en 2021 pour une programmation des travaux en 2022.

Deux versions de plan de financement sont présentées.

**A/ Dans la première version**, le Conseil Départemental de la Somme serait sollicité en premier dans le cadre du plan de soutien 2017-2021 aux communes de moins de 1000 habitants. La dotation pour les communes de moins de 1 000 habitants est fixée à 13 000€ mais la commune de Chaussoy Epagny Hainneville a déjà utilisé 3 002€ pour la toiture de l'école et 3 796€ pour des travaux de bordurage lors de la réhabilitation de la RD 193. Le solde disponible est donc de 6 202€. Pour compléter le plan de financement, des demandes de DETR et de DSIL seraient également effectuées.

Le reste à charge minimum pour la commune est de 30%. Les demandes de subvention au Conseil Départemental peuvent être déposées tout au long de l'année 2021.

Le plan de financement s'établirait ainsi :

CD 80: 8 088.19€ / DETR: 9 577.68€ / DSIL: 1 074.12€ / Reste à charge Commune HT : 8 833.49€.

**B/ Dans cette deuxième version**, les subventions seraient demandées en priorité à l'Etat dans le cadre du plan de relance-DSIL. Les dossiers de demande de subvention DETR et DSIL sont à déposer pour le 31 décembre 2020 pour une réponse fin janvier 2021.

Ce plan de financement s'établirait ainsi :

DETR: 9 577.68€ / DSIL: 11 569.66€ / Reste à charge Commune HT : 6 426.14€.

Si les demandes de DETR et de DSIL sont refusées, une demande au Conseil Départemental pourra encore être déposée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la deuxième version du plan de financement qui présente, s'il est accepté, un reste à charge pour la Commune inférieur au premier.**

### **III. Un arbre, un enfant !**

Cette opération a été déjà évoquée en commission « Fêtes Cérémonies Animation »

En 2020, il y aurait dix enfants concernés. Le principe serait d'inviter les parents à la plantation en février d'arbres fruitiers dans la prairie située sous l'église vers Epagny. Un devis des Pépinières CRETE est présenté. Il faudrait budgétiser environ 450€ pour l'achat des arbres et fournitures.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable.**

L'organisation de cette animation sera finalisée lors d'une prochaine réunion de la commission « Fêtes Cérémonies Animation »

#### **IV. Un sapin dans chaque village**

Un sapin serait planté en février en même temps que l'opération Un arbre, Un enfant ! dans chaque village pour être décoré chaque année à partir de Noël prochain. Il faudrait budgétiser environ 300€ pour l'achat de ces sapins.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable.**

L'organisation sera finalisée lors d'une prochaine réunion de la commission « Fêtes Cérémonies Animation »

#### **V. Questions et informations diverses**

##### **- Retour des réunions à l'extérieur**

Chaque conseillère/conseiller ayant représenté la commune dans des réunions extérieures depuis le dernier conseil municipal fait un bref compte rendu de la réunion.

Mme ELOY Angélique a participé le 11 décembre 2020 à la commission « Petite Enfance » de la CCALN

Mmes LELONG Marie-Line et MACRET Virginie ont participé le 10 décembre 2020 au conseil du SISA

Mr MERCIER Sylvain a participé le 15 décembre à la commission « SPANC/GEMAPI » de la CCALN

Mr de CAFFARELLI Christian a participé à la commission « Aménagement du Territoire » de la CCALN et le 10 décembre 2020 au Conseil Communautaire.

##### **- Retour sur la parade du 19 décembre 2020 et la distribution des cadeaux de Noël**

Mr le Maire prend la parole et fait un rappel des faits qui se sont déroulés le week-end précédent concernant la parade :

Vendredi 18 décembre à 19h, Mme Claire DUEZ, présidente de l'association Les Chaussons Epanouis en Ville, informe Mr Christian de CAFFARELLI de la décision d'annuler la parade qui doit se dérouler le lendemain. Elle a connaissance de l'arrêté préfectoral transmis par mail par Mr De CAFFARELLI.

Il a été proposé à l'association de participer quand même à la distribution des cadeaux avec les membres du conseil municipal. Mme DUEZ a refusé.

A 23H, quatre heures plus tard, Mr le Maire reçoit personnellement un appel téléphonique de Mr Duez pour remettre en cause la décision prise à 19h et pour lui demander l'autorisation de maintenir la parade. Monsieur le Maire prend l'engagement d'apporter une réponse le lendemain au plus tard à 10H30.

Mais, à minuit, une vidéo est postée sur les réseaux sociaux par Mme Duez annonçant le maintien de la parade.

Mr le Maire s'étonne de ce revirement tardif et partage son mécontentement quant au fait qu'on ne prenne même pas la peine d'attendre sa réponse pour informer du maintien de la parade.

La distribution des cadeaux de Noël, par les conseillers municipaux, a été maintenue que les enfants aient leurs cadeaux avant Noël. La distribution a été faite dans le respect des gestes barrières, à domicile, par petits groupes afin de limiter les risques de rassemblement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H55.